



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

**FICHE DE POSTE N°: 03/2022_CPAIEN
ASH**

| Fiche de poste N° 03/2022_CPAIEN ASH | Poste : Conseiller pédagogique adjoint de l'inspecteur de l'éducation nationale en charge du département ASH (circonscription 12 – ASH) |
|--|---|
| Descriptif et contexte du poste | <p>Le CPAIEN ASH est un Professeur(e) des Ecoles (PE) ou un Professeur de Lycée, Collège (PLC) titulaire d'un CAPPEI (ou CAPA-SH, CAPSAIS) et du CAFIPEMF (ou CAFIMF) qui possède une expérience solide dans le domaine des besoins éducatifs particuliers, de la politique inclusive ainsi qu'au niveau de la formation. C'est d'abord un formateur.</p> <p>L'enseignant exercera sous l'autorité pédagogique de l'Inspecteur de l'éducation nationale en charge de la circonscription 12 ASH</p> <p>Dans le cas où le candidat retenu ne possède pas les 2 certifications, ce dernier s'engage à passer l'examen complémentaire dans les 2 années après sa nomination afin d'obtenir le poste à titre définitif.</p> <p>Condition(s) particulière(s)</p> <p>- Grande disponibilité et mobilité obligatoire.</p> |
| Connaissances et compétences requises | <ul style="list-style-type: none">➤ Maîtriser les compétences attendues chez un enseignant (référentiel de compétences de l'arrêté du 1er juillet 2013) ainsi que celles spécifiques de l'enseignant spécialisé.➤ Maîtriser les nouvelles technologies (titulaire du C2I2E si possible)➤ Connaître les pratiques pédagogiques différenciées et adaptées visant à développer les compétences attendues en lien avec le projet personnalisé de l'élève.➤ Avoir une expérience ou connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux.➤ Être informé des structures, des dispositifs et des problématiques de l'Éducation, de l'inclusion scolaire et plus particulièrement des procédures d'accompagnement à la scolarité des élèves en situation de handicap et des élèves à besoins éducatifs particuliers➤ Être capable de mettre en œuvre ses compétences professionnelles au sein d'une équipe catégorielle et mener des actions de formation. |

| | |
|--|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Avoir des capacités pour organiser et structurer son action en autonomie et anticiper les échéances. ➤ Posséder une bonne connaissance des parcours d'orientation ➤ Avoir des qualités relationnelles et humaines. ➤ Etre à l'écoute de l'autre et communiquer avec aisance. ➤ Savoir rendre compte de son action à l'IEN ASH. |
| <p>Missions</p> | <p>Le travail du CPAIEN consiste à apporter aux directions d'établissement (écoles, collèges, lycées, établissements spécialisés) et aux équipes pédagogiques une expertise pédagogique et didactique et une information concernant l'inclusion des élèves. Il doit développer, en concertation avec les autres membres du département BEP/ASH les outils et les formations nécessaires permettant la mise en œuvre efficace des actions pédagogiques et éducatives liées au déploiement de la Politique éducative du Pays concernant tout les champs couverts par les handicaps, l'adaptation scolaire et les BEP.</p> <p>Il s'agit particulièrement de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assister (voire représenter) et être force de proposition auprès de l'IEN ASH • Accompagner la mise en œuvre du contrat d'objectifs de la circonscription et son plan d'actions • Proposer, aider et accompagner le développement des projets au sein du département BEP ou des établissements spécialisés ou non • Contribuer à l'application des actions liées à la mise en place de l'école inclusive, tant au niveau du premier que du second degré et à la mise en œuvre des priorités éducatives de la Polynésie Française • Participer à la conception et à la mise en œuvre du plan de formation annuel • Former, accompagner, conseiller et évaluer : Participer à la formation et au suivi des enseignants stagiaires CAPPEI Intervenir au niveau du plan de formation ASH Participer et intervenir au niveau des FIL (2nd degré) Concevoir et participer aux actions menées lors des vendredis verts • Participer et impulser les actions inter-degrés • Répondre aux sollicitations des enseignants spécialisés dans le cadre de l'aide pédagogique et du suivi des parcours des élèves • Participer, à la demande de l'IEN, à des réunions de concertation (de synthèse), des réunions d'équipes éducatives et diverses instances ou groupes de travail. • Traiter des aspects administratifs et logistiques (remontées statistiques, enquêtes) en liaison avec le secrétariat de la circonscription, la DGEE et l'ERUN. • Produire un rapport d'activités annuel |
| <p>Affectation</p> <p>Résidence administrative</p> | <p>Locaux de la DGEE Pirae : Circonscription n°12 ASH</p> |

| | |
|--|--|
| <p>Contact</p> | <p>IEN ASH : cir.ash@education.pf , Service RH : pour ce qui concerne les implications indemnitaires</p> |
| <p>Modalités de recrutement et dépôt des candidatures</p> | <p>>Les candidats doivent constituer et transmettre un dossier de candidature comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche de candidature (cf. Annexe 1) portant l’avis circonstancié de l’IEN ou du chef d’établissement d’origine. - Curriculum vitae. - Lettre de motivation sur papier libre, adressée au Directeur Général de l’Éducation et des Enseignements. <p>>Le dossier complet doit être adressé par la voie hiérarchique, doublée d’un envoi direct au Pôle des Ressources Humaines du 1^{er} degré de la DGEE (par mail : gestco.brh1@education.pf)</p> <p>>Les candidats seront convoqués pour un entretien (30’) avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l’éducation et des enseignements (ou son représentant) et de l’IEN ASH à la DGEE ou en distanciel (selon le lieu d’affectation du candidat).</p> <p>Les candidats s’informeront sur le fonctionnement de l’ULIS et des modalités de la formation pour l’entretien.</p> <p>> L’entretien se déroulera en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exposé des motivations du candidat ; - questionnement de la commission. <p><u>Date limite de dépôt de candidature</u> : le vendredi 11 mars 2022</p> <p><u>Date des entretiens</u> : Courant avril-mai 2022</p> <p><u>Lieu</u> : DGEE, Bureau ASH, site de Tuterai Tane</p> |